

20260828 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/73331/senegal--lunion-europeenne-construit-deux-centres-pour-les-exiles-interceptes-ou-secourus-dans-latlantique>

Actualités



Des migrants refoulés de Mauritanie à Rosso, Sénégal. Crédit : DR

Sénégal : l'Union européenne construit deux centres pour les exilés interceptés ou secourus dans l'Atlantique

Par [Maïa Courtois](#)

Deux centres pour personnes migrantes au Sénégal, dont l'ouverture est prévue pour l'un en 2026, pour l'autre en 2027, sont financés par l'Union européenne. L'objectif affiché est de garantir le bon déroulement des procédures administratives post-interceptions et post-sauvetages, avec la protection des publics les plus vulnérables. Mais des risques de transformation à des fins de détention, dans le cadre des enquêtes sur les passeurs, existent.

Un premier centre d'accueil temporaire pour migrants au Sénégal financé par l'Union européenne (UE), en cours de construction, va être rendu opérationnel d'ici la fin de l'année. Un second va suivre dans le courant de l'année 2027. Les deux visent à recevoir les personnes exilées secourues ou interceptées en mer par les autorités du pays.

Le premier centre, dont les travaux sont en cours "depuis début 2026", sera situé à Dakar même. Le second est prévu dans la région de Saint-Louis, au nord du pays, proche de la frontière avec la Mauritanie, selon les informations du site spécialisé Africa Intelligence, confirmées par InfoMigrants auprès de la Commission européenne. Les travaux débiteront très prochainement.

Si l'UE ne participera pas à la gestion quotidienne des lieux, il s'agit bien d'un projet de la Direction générale de la migration et des affaires intérieures (DG Home) de l'Union européenne, avec une enveloppe financière dédiée. Le partenariat opérationnel mis en œuvre au Sénégal, qui comprend la construction de ces centres mais aussi d'autres types de soutien matériel, est "doté d'une enveloppe totale de 35,75 millions d'euros", précise la Commission.

Des centres qui aident les autorités à retenir les migrants post-interceptions

Mais à quoi servent ces deux centres, et pourquoi cet intérêt de l'Union européenne dans leur financement ? Pour le comprendre, il faut s'intéresser à ce qu'il se passe dans les suites des interceptions et secours en mer menés par les autorités sénégalaises. En théorie, les autorités ont le droit de détenir pendant 72 à 96 heures les passagers secourus ou interceptés dans l'Atlantique. Dans la pratique, les autorités locales n'ont pas d'espace suffisant pour héberger les gens dans les locaux de police, explique une [analyse de l'ONG StateWatch parue fin 2025](#) sur ce sujet.

D'autant que les embarcations contiennent parfois plus d'une centaine, voire plusieurs centaines, de passagers. Échappant aux locaux de police, "les migrants se fondent souvent dans la population locale, ce qui ralentit l'enquête et empêche d'apporter un soutien adapté aux victimes", observait l'Organisation internationale des migrations (OIM) dans [un rapport de 2022](#). Les autorités ont parfois recouru à des infrastructures informelles comme des salles de classe, note l'OIM.



Des migrants secourus par la Marine nationale sénégalaise, le 22 mai 2026. Crédit : Marine nationale sénégalaise

La construction de ces deux centres financés par l'UE répond donc, d'abord, à "un besoin exprimé par les autorités sénégalaises, qui souhaitent disposer d'un mécanisme national capable d'assurer une meilleure organisation de l'accueil et de l'orientation des personnes secourues en mer", assume le porte-parolat de la Commission européenne.

La durée d'hébergement y sera limitée à "72 heures", indique encore la même source. Une durée pouvant cependant être prolongée "par l'autorité sénégalaise compétente dans certaines circonstances exceptionnelles liées à des vulnérabilités spécifiques, à des besoins en matière de santé ou de protection."

A lire aussi

[Sur la route des Canaries, les traversées avec passeurs sont perçues comme "moins chères" et "plus simples" malgré les risques](#)

Mais que se passe-t-il ensuite, à l'intérieur de ces centres ? La Commission, qui qualifie bien ces infrastructures de centres d'accueil, met en avant un objectif humanitaire : "Venir en aide aux migrants dès leur débarquement sur le territoire sénégalais". Avec une attention particulière portée aux mineurs non accompagnés, femmes enceintes, victimes de traite ou encore demandeurs d'asile.

Ceci étant, dans la pratique, les 72 heures de rétention permettent aux autorités de procéder à des interrogatoires de passagers pour savoir, par exemple, qui était le pilote du bateau, ou dans quelles circonstances a eu lieu la tentative de traversée, explique l'analyse de StateWatch.

Entre passeurs et migrants, une frontière floue dans la loi sénégalaise

Dès lors, les ONG craignent que ces centres servent, au-delà de leur objectif initial d'accueil affiché, de lieux d'enquête sur les passeurs voire de détention prolongée. Le Sénégal pénalise l'acte de "migration illégale", via une loi adoptée en mai 2005. L'article 4 spécifie : "Est punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 1 000 000 à 5 000 000 [de francs CFA] la migration clandestine organisée par terre, mer ou air; que le territoire national serve de zone d'origine, de transit ou de destination."

Or, ce terme de "migration clandestine" a une acception large - voire floue, selon plusieurs ONG et enquêtes journalistiques. Le média d'investigation [Follow the money](#) a par exemple démontré comment cette loi sénégalaise de 2005 pouvait aboutir à des condamnations de personnes exilées elles-mêmes. Un rapport de Human Rights Watch (HRW) détaille la même problématique [avec le recours à des centres d'un modèle similaire, financés par l'UE, développés en Mauritanie](#).



Vue d'ensemble d'une plage surnommée "l'aéroport" – un point de départ utilisé par les migrants tentant de rejoindre l'Europe via la route de l'Atlantique – à Mbour, au Sénégal, le 9 mars 2026. Crédit : Patrick Meinhardt / AFP

Comme le rappellent régulièrement plusieurs ONG, à l'instar du réseau PICUM (Plateforme pour la coopération internationale sur les migrants sans papiers), les poursuites engagées à l'encontre des migrants enfreignent "les articles 5 et 16 du Protocole des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants, qui interdisent le recours à la législation anti-traffic à l'encontre des migrants eux-mêmes".

Mais dans le texte, la loi sénégalaise de 2005 "n'empêche pas la pénalisation de migrants, en contradiction avec ce protocole des Nations Unies", souligne Leonie Jegen, doctorante pour la recherche en sciences politiques à l'Université d'Amsterdam, jointe par InfoMigrants.

C'est que ce type de convention internationale n'est pas contraignant juridiquement. "Il y a eu des tentatives de réformer la loi depuis 2018, afin de l'aligner davantage sur ce protocole des Nations Unies. Il existe même un avant-projet de loi relatif à la lutte contre le trafic illicite de migrants adopté au niveau technique. Mais cette réforme n'a pas encore été conclue", retrace la chercheuse, qui travaille depuis plusieurs années sur l'externalisation des politiques migratoires européennes, notamment en Afrique de l'Ouest.

"Possibilité de détention"

"Replacés dans leur contexte", les centres d'accueil financés par l'UE dans des pays tiers "révèlent un risque très élevé que les 'interceptions à des fins de recherche et de sauvetage' se transforment en 'interceptions à des fins de détention'", estime l'analyse de StateWatch. Il existe selon l'ONG un "risque important" que ces nouveaux centres d'accueil temporaire "se transforment de facto en centres de détention".

De fait, la [note conceptuelle de la Commission européenne](#) datée d'octobre 2024 à l'origine du projet, révélée par StateWatch, mentionne "une zone distincte pour les passeurs / trafiquants présumés". Une zone dédiée aux "auditions" et à la "possibilité de détention", selon la note.



Interrogée à ce sujet, le porte-parole de la Commission ne confirme pas spécifiquement l'existence de ces zones, mais laisse aux autorités sénégalaises la latitude de la gestion administrative des lieux. "L'objectif de ces centres est de garantir que, pendant le déroulement des procédures administratives habituelles, les personnes bénéficient d'une protection, d'une assistance et d'un enregistrement dans des conditions dignes et sûres", explique la Commission.

De plus, l'instance européenne invoque la signature d'un "contrat spécifique signé début 2026 avec la Commission nationale des droits de l'Homme, une tierce partie indépendante", afin de garantir que les activités de gestion de ces centres "respectent et préservent les droits de l'Homme". "Ces centres ne sont pas destinés à offrir un hébergement à long terme et ne sont liés à aucune procédure de retour", réaffirme le porte-parole.

Externalisation du contrôle migratoire

La note conceptuelle d'octobre 2024 indique que l'UE a initialement prévu de financer la construction de quatre centres d'accueil du même type. Interrogée aux sujets des deux autres centres potentiels, la Commission n'a pas apporté d'éléments de réponse.

Le site spécialisé Africa Intelligence rappelle que ces structures s'inscrivent dans une "stratégie d'externalisation du contrôle migratoire promue par Bruxelles dans la région". Ce média évoque une "discussion élargie entre Dakar et Bruxelles en vue d'un partenariat plus global" notamment "lors de la venue d'une mission de haut niveau de l'UE au Sénégal en mars". Ainsi qu'un investissement matériel : le Sénégal a réceptionné 11 vedettes neuves et six reconditionnées en ce même mois de mars, pour mener les opérations de secours et d'interception en mer.

A lire aussi

[Les centres de rétentions italiens en Albanie "mettent en péril la sécurité, la liberté et les droits" des migrants, selon Amnesty International](#)

Le nouveau Pacte migratoire européen, entré en vigueur en juin, accélère ces dynamiques d'externalisation du contrôle migratoire européen. "L'un des changements principaux prévus, c'est la création de 'hubs de retours'. Selon le MMC [Centre sur la migration mixte, un centre de recherche internationale basé à Dakar, ndlr], le Sénégal était évoqué par plusieurs sources comme partenaire potentiel pour la mise en place de ces centres de retour", commente Leonie Jegen.

"Sénégal, Ghana, Mauritanie, Rwanda, Ouzbékistan... De nombreuses pistes d'États partenaires circulent, sans confirmation à ce stade", précisait à ce sujet [FranceInfo](#), citant la spécialiste Ravenna Sohst, analyste au centre de recherche Migration Policy Institute Europe. Interrogé sur l'existence ou non de négociations avec le Sénégal à ce sujet, le porte-parolat de la Commission européenne n'a pas répondu.

Quoi qu'il en soit, cette externalisation du contrôle migratoire "bénéficie à beaucoup d'acteurs, puisqu'elle va de pair avec de l'argent débloqué pour des projets de développement", rappelle la chercheuse.

En revanche, pour la société civile sénégalaise, cette politique reste "très opaque". Ces dernières années, des manifestations publiques ont déjà eu lieu contre les restrictions mises par l'UE sur les délivrances des visas, qui sont un levier fort de négociations pour les Européens face à l'État sénégalais. Ou encore, contre la présence de Frontex.

L'agence des gardes-frontières européens n'opère plus dans le pays depuis 2018. Mais selon des documents [produits par l'UE en juin 2022 et analysés notamment par la presse sénégalaise](#), les autorités européennes cherchent à redéployer Frontex au Sénégal. Pour l'heure, l'organisation déploie des vols de surveillance au-dessus des eaux voisines du Cap-Vert, afin de garder un œil sur la route de l'Atlantique. Les premières opérations ont été officiellement lancées [en novembre 2025](#).